LE BULLETIN



LGT Faustin FLERET -MORNE A L'EAU - GUADELOUPE http://lgt-faustinfleret.ac-guadeloupe.fr

BULLETIN SPECIAL SUR

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

QU'EST-CE QU'UNE ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES?

Définition et représentation

Une association de parents d'élèves se compose de parents ayant la responsabilité légale d'un ou de plusieurs élèves. Elle a pour objet la défense des intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves.

Elle représente les parents d'élèves en participant aux conseils et aux instances qui structurent la vie des établissements et concourent à la bonne marche de l'Education Nationale. Par conséquent, Il existe plusieurs niveaux de représentation des associations de parents d'élèves :

- Au niveau national : le Conseil supérieur de l'éducation (CSE)
- Au niveau académique et départemental : les conseils académiques et départementaux de l'Education nationale (CDPE)
- Au niveau local : les conseils d'écoles, les conseils d'administration des établissements scolaires et les conseils de classe.

Moyens alloués et utilisés

Dans le cadre de leur mission de représentation de membres de la communauté éducative et de leurs fonctions de médiation et d'information, les associations de parents d'élèves présentes dans l'Établissement bénéficient d'un certain nombre de facilités. Elles disposent de moyens matériels : boîtes aux lettres, tableaux d'affichage, accès à la liste comportant les noms et adresses des parents d'élèves de l'établissement qui ont donné leur accord à cette communication. Elles sont autorisées à faire connaître leur action auprès des autres parents d'élèves au moyen de documents distribués aux élèves.

Les facilités ainsi accordées sont mises en oeuvre dans des conditions de stricte égalité entre les associations concernées et dans le respect des principes de fonctionnement du service public d'éducation : respecter le principe de laïcité, respecter les dispositions relatives à la vie privée en prohibant les injures et les diffamations.

Rôle des représentants de parents d'élèves

Dans les écoles et établissements scolaires, les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils accompagnent les familles dans le respect de leur vie privée et peuvent intervenir auprès des responsables d'établissement pour évoquer un problème particulier, pour assurer une médiation à la demande des parents concernés. Ils participent à la vie de l'établissement scolaire en représentant les parents auprès de l'administration scolaire. En tant que "porte-parole", ils ont également accès aux coordonnées (noms et adresses) des parents d'élèves de l'établissement qui ont don-

né leur accord pour recevoir des informations. Ils bénéficient très souvent de formations et d'accompagnement de la part de leur

association afin d'assurer au mieux leur mission de parents élus dans les instances de l'école ou de l'établissement scolaire. Pour assurer la communication entre parents, ils doivent enfin diffuser des documents permettant de faire connaître leur action auprès des parents.

Membres des associations de parents d'élèves

PARENTS

D'ELEVES

Les membres sont bénévoles. Ce sont des membres actifs de de la communauté éducative qui s'engagent pour que l'école offre à tous les élèves toutes les chances de réussir leur vie scolaire et qu'elle les prépare à leur future vie sociale et citoyenne. Tous les parents peuvent adhérer à l'association de leur choix. Il suffit pour cela d'avoir un enfant inscrit dans l'école et de se rapprocher des responsables des associations.

Modalités des élections

Les élections des représentants de parents d'élèves se déroulent courant octobre dans les établissements publics et représentent un moment important de la vie des écoles, des collèges et des lycées. Il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Chaque liste doit comporter au moins deux noms et, au plus, le double du nombre de sièges à pourvoir

Qui peut se présenter ?

Peuvent s'y présenter tous les parents dont les enfants sont scolarisés dans l'établissement, sous réserve de détenir l'autorité parentale ou d'être tuteur légal de l'enfant. Les deux parents d'un élève peuvent se présenter aux élections sur la même liste ou

sur des listes différentes. Tout parent peut constituer une liste, même s'il n'est pas membre d'une association de parents d'élèves représentée dans l'établissement fréquenté par son enfant.

Qui peut voter?

Peut prendre part au vote chaque parent, quelle que soit sa situation familiale et sa nationalité sous réserve qu'il soit détenteur de l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une voix même s'il a plusieurs enfants inscrits dans la même école ou établissement.

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS À FAUSTIN FLERET





Présidence académique : M. ARTIS Raymond

Siège social:

1 Résidence Les Filaos— Lacroix 97139 Les Abymes

Présidence locale (Lycée): M. DOMOTA Eric

Nombre de sièges: 2 Contact:

secrétariat971@orange.fr fcpe.gpe@wanadoo.fr Tél:0590 22 72 71–0690186711 Présidence académique :

M.GEDEON Michel

Siège social:

Résidence Bellevue bâtiment R2 local 7 Grand-Camp 97139 Les Abymes

Présidence locale (Lycée): Mme LARISSE Sabrina

Nombre de sièges: 3

Contact:

associationfapeg@orange.fr



LA PAROLE À...

Madame LARISSE Sabrina

« je préside la section FAPEG du Lycée Faustin FLÉRET depuis cette année. Je succède à M. CORIAL Julien. Bien que je me sois toujours engagée au sein de la vie des établissements fréquentés par mes enfants, puisque j'étais parent déléguée au Collège, je préside pour la première fois une section. Je suis, pour ce faire entourée de cinq autres parents, Messieurs CORIAL Julie et CYPRIEN Eric en qualité de parents titulaires et de Mesdames ABOUNA Hélène, HAMONY SOTER Valérie et de M. NIBERT Alex en qualité de parents suppléants. »

Mme LARISSE revient sur les missions que s'est fixée son association , la FAPEG et ses attentes:« La FAPEG s'implique dans le monde de l'éducation afin de toujours améliorer la relation entre les parents, l'Établissement et les élèves. Mais je crois nécessaire que les parents s'impliquent davantage afin de permettre aux associations de parents d'élèves de mener les actions dans l'intérêt des élèves. Je débute dans mes fonctions au sein du Lycée que je découvre; cela nécessite donc que je prenne mes marques mais j'ai à cœur de mener à bien la tâche qui m'est confiée. »

Monsieur DOMOTA Eric

« Comme de nombreux parents, j'ai découvert le militantisme au sein d'une association de parents d'élèves pour la première fois plutôt banalement. En effet, alors que j' attendais la sortie des cours afin de récupérer mon fils scolarisé à l'Ecole Guy CORNELY du Raizet, j'ai été sollicité par des parents afin de constituer une liste de parents autonomes pour les prochaines élections au Conseil d'école. Mon engagement s'est poursuivi au collège de Petit Canal où je me suis positionné d'abord en qualité de suppléant sur la liste de la FCPE et où j'ai intégré rapidement le Conseil d'Administration avec le désistement de mon titulaire. J'ai présidé le conseil local de la FCPE, trois ans durant , avant d'assurer la Présidence de la section de Faustin FLÉRET.

Je considère la mission du Représentant de parents d'élèves comme un engagement naturel afin d'assurer le suivi de la scolarité de ses enfants. Sur le plan collectif, il s'agit de contribuer à porter la voix des parents afin d'améliorer les choses dans l'intérêt des familles et des élèves. Cependant la désaffection croissante des parents issus d'une nouvelle génération résultant d'une méfiance générale vis-à-vis des instances ainsi que par l'absence d'un statut du parent, qu'il soit délégué ou titulaire, explique le faible taux de participation aux élections: 15 % pour une population de 1300 élèves soit environ 2600 parents. »

Concernant la qualité des échanges au Lycée Faustin FLERET et la politique académique, M. DOMOTA explique qu': « Au sein de notre Lycée, il est à noter une grande capacité d'écoute et de dialogue avec la Direction, lors de rencontres mensuelles qui nous permettent d'aborder toutes les questions sans exception. »

QUELQUES CONSEILS ...

Nous conseillons et recommandons:

- *Le respect mutuel entre membres de la Communauté scolaire et le respect du Règlement intérieur
- *Une tenue décente et un comportement correct à l'intérieur et aux abords de l'Établissement
- * L'assiduité et la ponctualité à tous les cours
- * La rigueur dans le travail ce qui suppose de la part des parents le suivi et l'accompagnement des enfants
- * Une alimentation équilibrée ainsi que des heures de sommeil suffisantes

Nous mettons en garde contre:

*La consommation de produits néfastes à l'épanouissement et à la santé

Directeur de publication VICTORIN José, Proviseur du LGT Faustin FLÉRET Comité de rédaction : BIGARD Claudine, professeure de lettres LYCAON Lilas, professeure d'espagnol PALATIN Louise-Anna, professeure d'économie-gestion



LGT Faustin FLERET Quartier Espérance 97111 MORNE A L EAU
Téléphone: 0590 24 80 11 Télécopie: 0590 24 93 26
Adresse de messagerie: plancomaccueil.faustin@gmail.com
Site Web: https://faustinfleret.lyc.ac-guadeloupe.fr